



Note pour une intervention devant l'Office de consultation publique de Montréal sur le

Projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne

Le 20 juin 2018 à la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine

- Héritage Montréal s'intéresse au patrimoine bâti, paysager, mémoriel, archéologique et naturel et aux enjeux de protection, mise en valeur et revitalisation qu'il soulève en relation avec le développement urbain, social, culturel et immobilier, et l'amélioration des pratiques et des processus à Montréal et dans la grande région métropolitaine.
- Constitué de nombreux bâtiments, ensembles et sites, le patrimoine institutionnel réunit ces différentes dimensions du patrimoine et constitue par sa présence et sa densité, un trait distinctif des quartiers de Montréal comme de la région métropolitaine. Depuis sa fondation en 1975, Héritage Montréal a pu constater l'importance des efforts de sauvegarde, de conservation, de mise en valeur et de requalification de ce patrimoine. L'assemblée générale des membres d'Héritage Montréal a ainsi adopté plusieurs projets de résolutions soumis par le Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) de l'organisme, dont une ce 6 juin dernier portant spécifiquement sur l'avenir de ce vaste patrimoine et mentionnant nommément le cas de la reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine (voir Annexe A).
- D'emblée, Héritage Montréal reconnaît la valeur patrimoniale exceptionnelle de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne et de ce site comme l'expriment l'énoncé d'intérêt patrimonial et les autres études et documents mis à la disposition du public dans le cadre de la présente consultation. Nous soulignons donc l'importance de veiller à la réalisation d'un projet de grande qualité tant par son architecture que par le cadre réglementaire qui le soutient. L'avis conjoint du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger émet des recommandations fort pertinentes à cet égard; par exemple, sur la future vocation publique et l'accessibilité de la chapelle perchée aux étages supérieurs du bâtiment, et sur l'entretien et le maintien à long terme d'éléments caractéristiques tel les clochetons par la future gouvernance de la propriété.
- Nous voyons aussi des recoupements pertinents avec le rapport de Michelle Courchesne et Claude Corbo sur le patrimoine et le renouvellement de la politique culturelle du Québec (voir <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/GPIRF-MontageFinal.pdf>), ainsi que dans les nouveaux pouvoirs de la Ville de Montréal en patrimoine en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* pour ce qui est de la reconnaissance des intérieurs patrimoniaux.

- D'autre part, Héritage Montréal s'intéresse beaucoup ici au processus sur lequel repose l'idée, la forme et le partenariat du projet pour l'avenir de ce site patrimonial vivant. Nous y voyons une expérience d'intérêt, tant par le rôle initiateur de la communauté des Sœurs de Sainte-Anne qui continuera d'habiter le site, que par la collaboration avec les autorités et des organismes pour définir une vision dans un cadre de valeurs sociales autant que d'immobilier. Déjà, cette expérience offre beaucoup d'enseignement et pourrait inspirer d'autres à éviter les écueils et les polémiques pour relever avec pertinence, intelligence et confiance, les défis d'avenir que posent de nombreux sites du patrimoine institutionnel et conventuel à Montréal et dans la grande région métropolitaine.
- Héritage Montréal considère cette démarche pour la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne comme partie d'une série de gestes majeurs de communautés religieuses qu'on gagnerait, comme collectivité, à examiner en réseau dans une perspective montréalaise et métropolitaine davantage qu'à la pièce selon des considérations locales. Outre les expériences pionnières comme la reconversion du Monastère du Bon Pasteur en 1984, des exemples de gestes récents sont :
 - La transmission de la maison mère des Sœurs Grises à l'Université Concordia a donné lieu à un remarquable projet de reconversion et ce, même si l'annonce d'un projet de construction dans le jardin patrimonial, le 1^{er} juin par le ministre de l'Éducation, a soulevé plusieurs objections;
 - La vente par les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph du couvent de l'Hôtel-Dieu à la Ville de Montréal en vue du 375^e anniversaire, amena l'ambition d'y réaliser un projet-phare qui, malgré un certain silence ces temps-ci quant à sa mise en œuvre, donnera un digne avenir à ce lieu hautement emblématique.
 - La préparation et la publication par les prêtres de Saint-Sulpice d'un plan directeur pour le site patrimonial du Grand Séminaire de Montréal sous l'orientation générale d'un campus, permet d'envisager l'avenir de ce site dans le cadre d'une cohabitation d'usages et de projets cohérents avec la vision d'un campus qui poursuivre sa vocation ancienne d'éducation en lien avec le centre-ville qui l'entoure désormais.
- Héritage Montréal reçoit comme pertinente la proposition de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine et souligne l'attention qu'elle porte aux valeurs et dimensions patrimoniales de ce lieu remarquable. Un tel projet illustre l'importance du processus concerté de conception et des enjeux de gouvernance. Nous pensons aussi qu'il y a lieu, pour le bien de ces sites institutionnels patrimoniaux – classés ou non, de compléter le cadre réglementaire par des stratégies et des outils comme l'emphytéose et les fiducies foncières ainsi que par des formules de concertation et de gouvernance qui associent la société à la requalification de ces ensembles emblématiques.

Annexe A :

Résolution 2018-03 sur l'avenir des bâtiments, sites et ensembles du patrimoine institutionnel de la métropole

Attendu que le patrimoine institutionnel de la métropole, par sa diversité historique, fonctionnelle et architecturale, par sa présence souvent emblématique dans le paysage et dans la vie du centre-ville comme des quartiers et villages de la région métropolitaine, et par la relation particulière qui le lie aux communautés et à la population, voire à la vie collective et culturelle, en constitue un trait distinctif et une pierre d'assise de son identité comme de son économie;

Attendu la situation de plusieurs édifices patrimoniaux des réseaux de la santé et de l'éducation :

- l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants (Montreal Children's Hospital) a été vendu sans condition par le gouvernement du Québec à un promoteur puis presque entièrement démoli pour faire place à un projet immobilier dérogatoire autorisé par la Ville de Montréal;
- l'ancien hôpital Royal Victoria sur le mont Royal est en bonne partie vacant tout comme l'ancien couvent des Sourdes-muettes, rue Saint-Denis;
- l'historique Hôtel-Dieu sera désaffecté en 2021 et a subi des démolitions sans permis récemment;
- bien des bâtiments et ensembles scolaires, collégiaux et universitaires présentent une grande valeur patrimoniale, formellement reconnue pour certains seulement, mais aussi d'importants défis découlant du manque d'entretien ou de l'évolution démographique de la métropole et des normes contemporaines en éducation;
- l'ancienne bibliothèque Saint-Sulpice est encore en attente d'une réanimation, malgré l'annonce conjointe du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal et la tenue d'un concours multidisciplinaire d'architecture;

Attendu les exemples inspirants que constituent la transmission par les Sœurs Grises de Montréal de leur maison mère à l'Université Concordia, l'acquisition par la Ville de Montréal du couvent des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, les réflexions de l'Université McGill pour une réaffectation cohérente de l'ancien Royal Victoria ou le projet exemplaire de l'ancienne maison mère des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine, actuellement objet d'une consultation publique;

Héritage Montréal demande :

- Que soit créé, mis à jour et publié dans un esprit de données ouvertes, un registre du patrimoine institutionnel de Montréal et de la région métropolitaine (édifices et propriétés des réseaux de la santé et de l'éducation; édifices et propriétés gouvernementaux et municipaux; couvents; clubs; casernes, etc.) et que des moyens de communication et de concertation soient mis en place pour en faciliter la réaffectation dans le cadre de projets cohérents avec le caractère civique ou communautaire de ces sites et bâtiments;
- Qu'un financement adéquat soient établi pour l'entretien de ces propriétés patrimoniales dont la concentration importante à Montréal et dans la région métropolitaine exige des mesures particulières;
- Que des stratégies foncières soient mises en place pour permettre à ce domaine patrimonial de continuer de participer à la vie collective, en employant des outils comme l'emphytéose, la propriété séparée du sol et des bâtiments, les mesures fiscales ou les usages transitoires;
- Que les instruments d'urbanisme tout comme les politiques gouvernementales et municipales de mise en vente de telles propriétés en reconnaissent mieux le caractère et l'intérêt patrimonial, davantage que leur seul usage, et veillent à son maintien.

Et offre son entière collaboration aux autorités municipales, gouvernementales et institutionnelles à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par les membres d'Héritage Montréal lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2018 tenue à la cathédrale Christ Church, à Montréal.